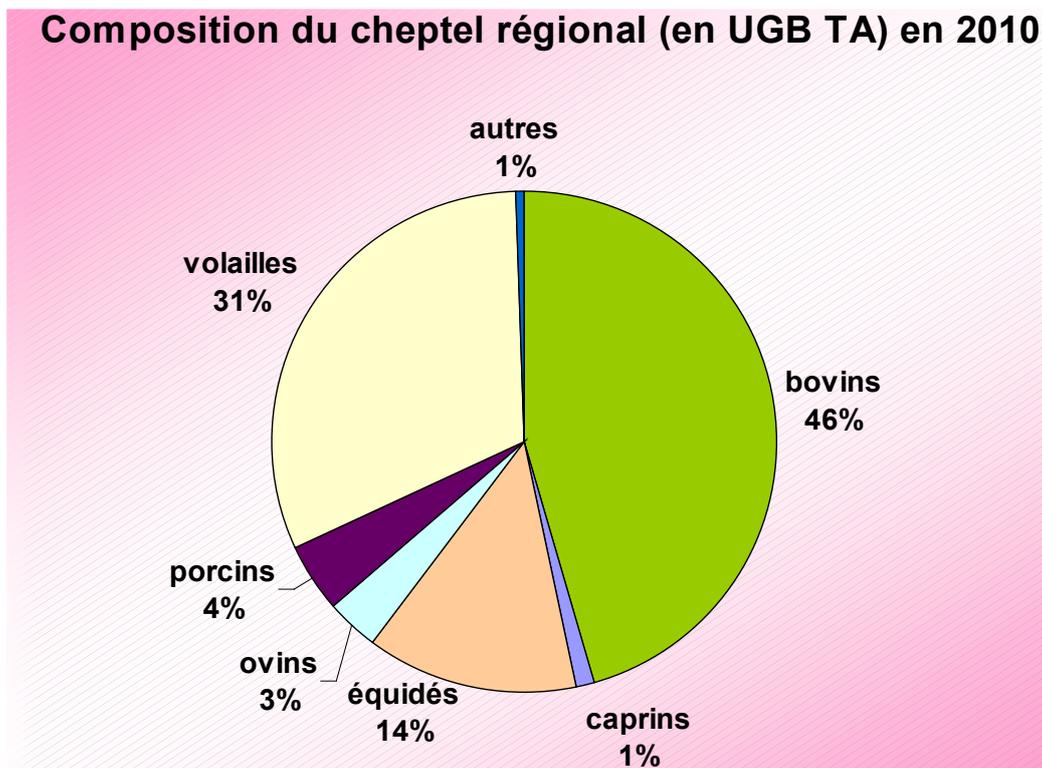




Productions animales : baisse des cheptels et concentration renforcée des exploitations

Le cheptel francilien, constitué principalement de bovins et de volailles, représente en 2010 une très faible part du cheptel français. En Île-de-France, la place de l'élevage a continué à diminuer entre 2000 et 2010, en lien avec la poursuite du mouvement de concentration des cheptels. Cependant, si les cheptels avicoles, équinés et porcins sont très majoritairement détenus par des exploitations spécialisées, les systèmes mixtes, associant élevage, surfaces fourragères et grandes cultures s'imposent nettement pour les élevages bovins et ovins.



Source: Agreste-Recensement agricole 2010

Le cheptel régional francilien est de 57 000 UGB TA estimés en 2010, tous animaux confondus, soit 0,2 % du cheptel français. La place de l'élevage en Île-de-France a nettement régressé depuis les années 1950. La période 2000-2010 prolonge cette tendance pour la plupart des troupeaux, avec une baisse globale des UGB TA de 18 %. Seuls les élevages équinés et caprins ont

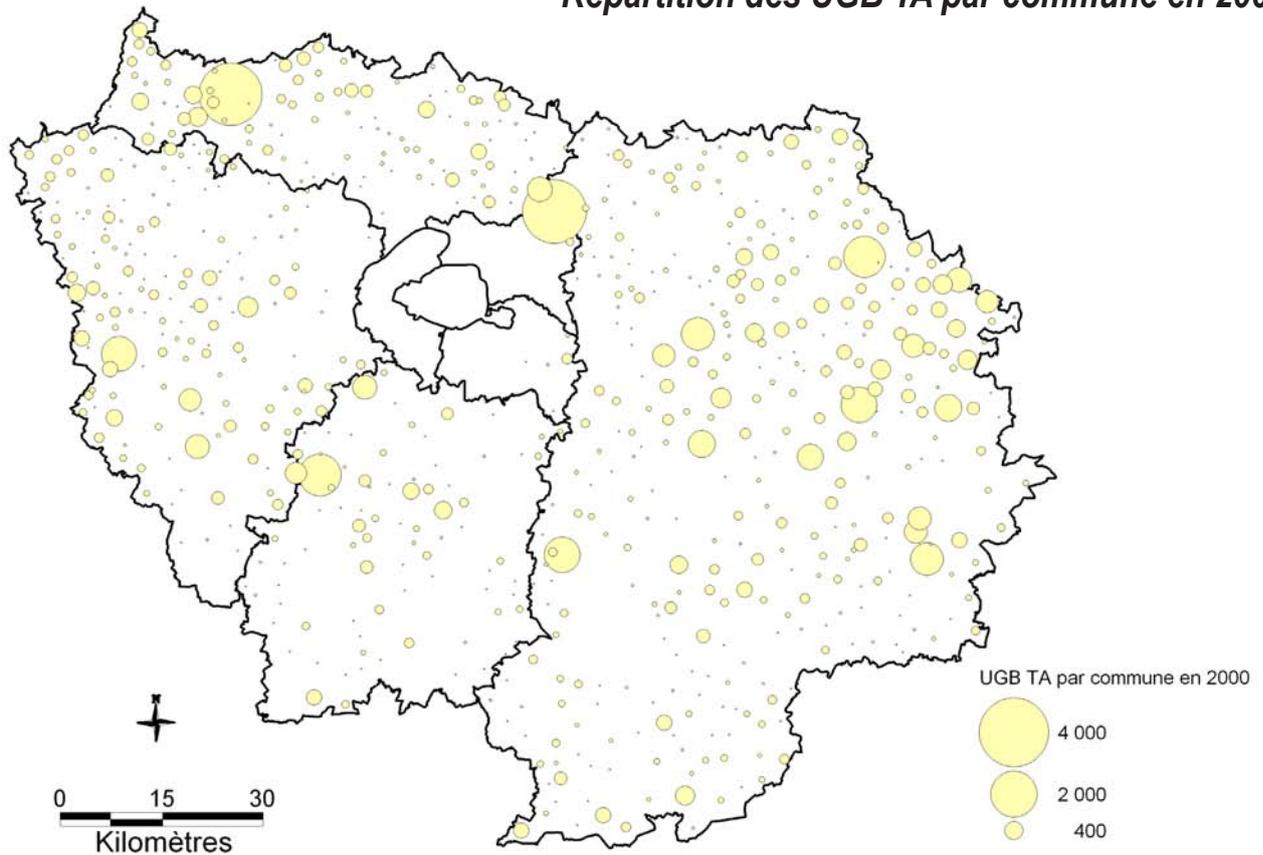
vu leur cheptel total augmenter au cours des dix dernières années. La part relative des divers cheptels dans l'ensemble de l'effectif régional a peu évolué depuis 2000. Celle des bovins et équidés s'est légèrement renforcée, alors que celle des volailles s'est érodée. Les bovins et volailles continuent cependant à représenter la majeure partie du cheptel francilien.

Le mouvement de concentration des cheptels se poursuit, avec une forte réduction du nombre des exploitations ayant les troupeaux les plus petits. Les élevages plus importants résistent mieux dans l'ensemble, même s'ils ne sont pas épargnés par les difficultés. Leur cheptel global régresse dans les filières viande bovine et aviculture.

Agreste Île-de-France

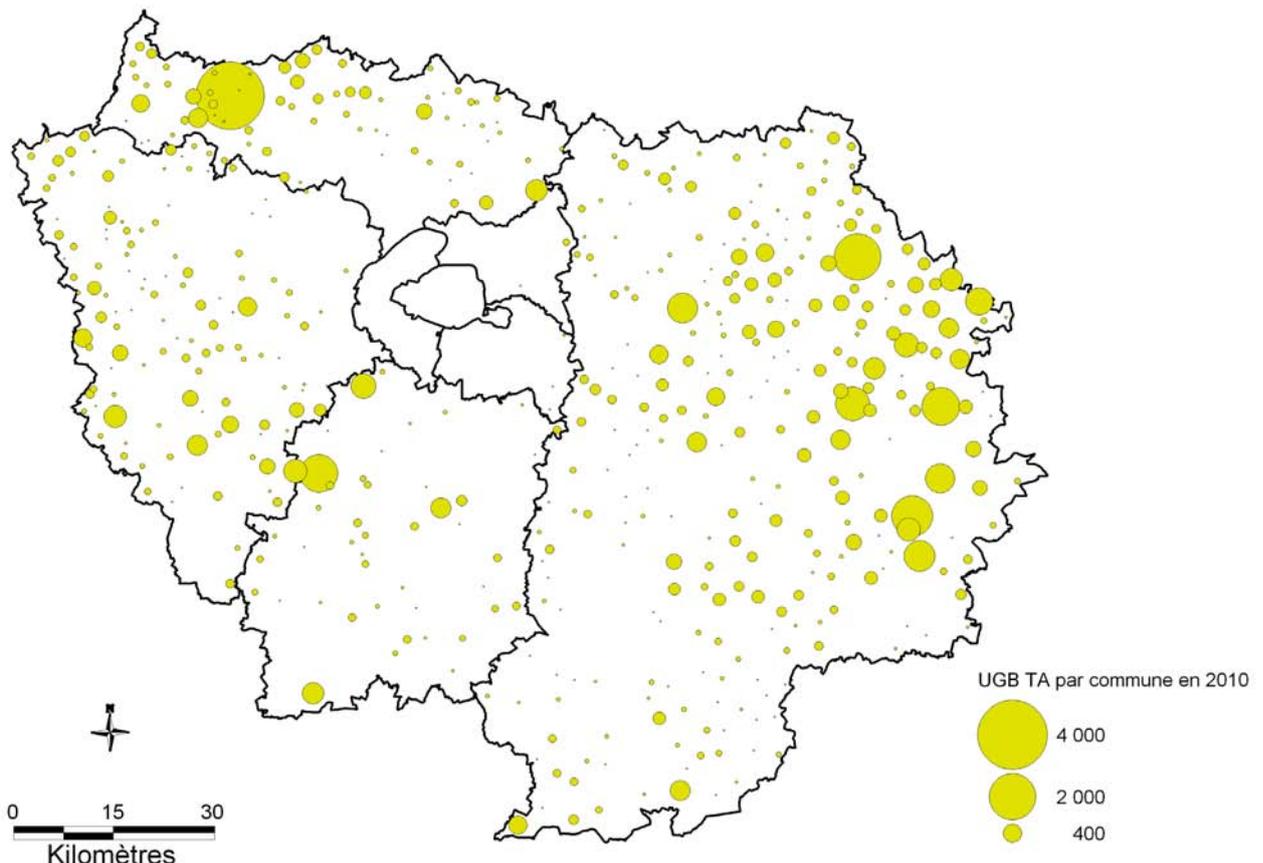
Source: Agreste-Recensement agricole 2000

Répartition des UGB TA par commune en 2000



Source: Agreste-Recensement agricole 2010

Répartition des UGB TA par commune en 2010



■ Elevage bovin : des difficultés marquées pour la filière vaches allaitantes

• Baisse des effectifs de vaches laitières et de vaches nourrices

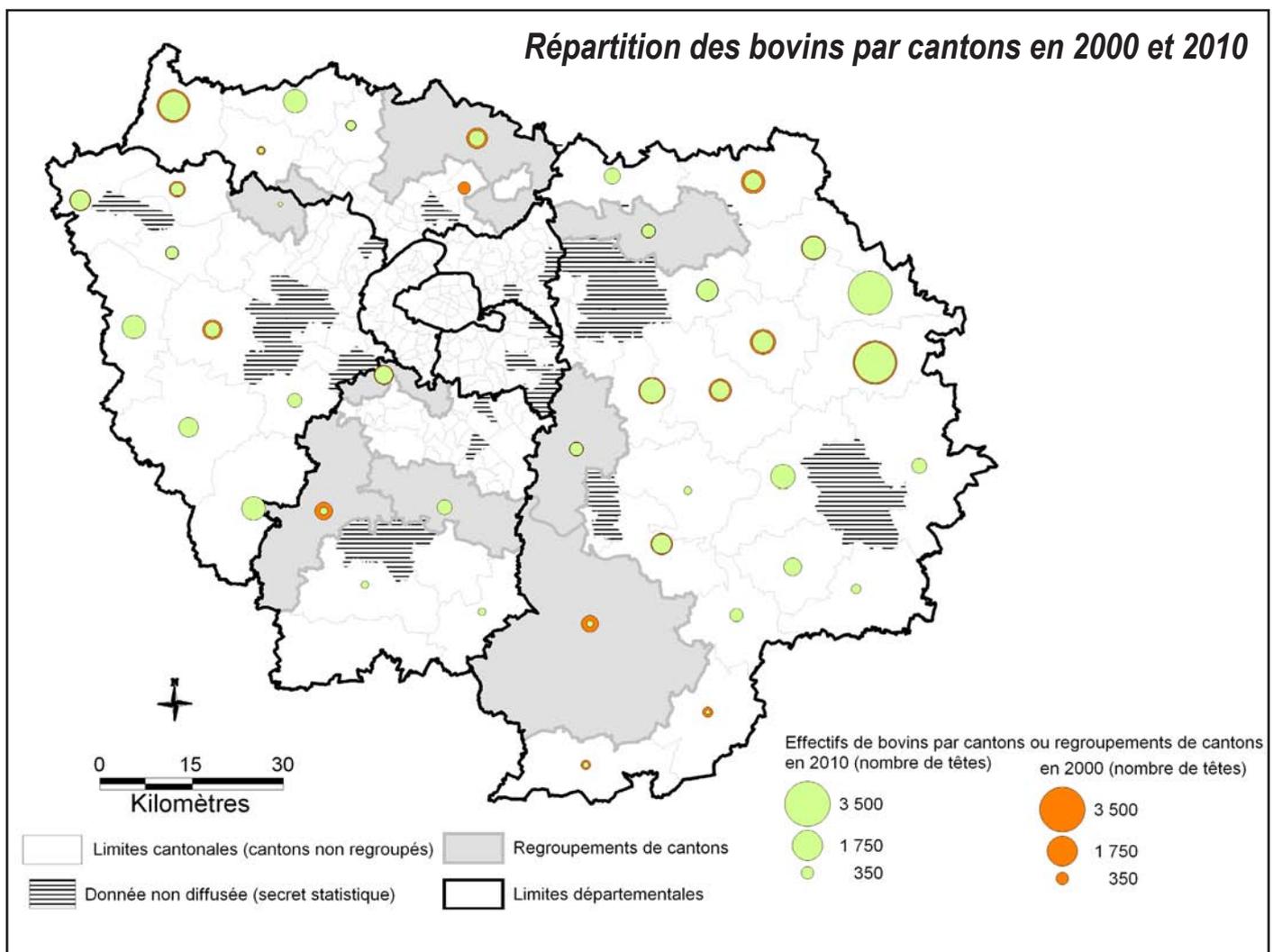
Le cheptel bovin atteint en 2010 environ 29 000 têtes, soit un recul de 14 % par rapport à 2000. La répartition spatiale de l'élevage bovin n'a pas fortement évolué entre 2000 et 2010. Cependant, la diminution des effectifs de bovins est plus marquée dans l'Essonne et le Val-d'Oise que dans les Yvelines et la Seine-et-Marne. Le nombre total de vaches

recule ainsi de 29 % dans l'Essonne et de 20 % dans le Val-d'Oise sur la période considérée. Dans le Val-d'Oise, c'est le troupeau laitier qui a le plus diminué, alors que dans l'Essonne, c'est le cheptel allaitant. Il n'y a plus que 115 vaches nourrices élevées dans 8 exploitations ayant leur siège dans l'Essonne fin 2010.

Entre 2000 et 2010, à l'échelle de l'Île-de-France, la diminution des effectifs semble un peu plus forte pour les vaches laitières (- 14 %) que pour les vaches nourrices (- 12 %). La part de l'élevage allaitant, déjà majoritaire en 2000, s'est donc renforcée. Parmi les 340 exploitations ayant des vaches dans la région, 30 % ont un ate-

lier laitier alors que 62 % n'ont que des vaches allaitantes. 8 % des exploitations ont à la fois des vaches laitières et des nourrices. Une quarantaine d'exploitations parmi celles qui ont des bovins n'ont aucune vache. Il s'agit majoritairement d'exploitations n'ayant que quelques bovins.

Par rapport à la période précédente (1988-2000), le rythme de diminution de l'effectif des vaches laitières paraît cependant avoir ralenti. Il était de 26 % entre 1988 et 2000. Inversement, le nombre de vaches allaitantes a diminué entre 2000 et 2010 alors qu'il était presque stable entre 1988 et 2000.



Source: Agreste-Recensements agricoles 2000 et 2010
BD Carto® IGN

• **Maintien de la production laitière**

Pour la production laitière francilienne, diminution des effectifs ne veut pas dire diminution de la production : entre 2000 et 2010, la production de lait n'a reculé que de 1,5 % en Île-de-France. Ce recul était, de plus, conjoncturel car lié à la baisse du prix du lait en 2009. En 2012, le niveau de production est supérieur à celui de 2000. L'augmentation graduelle des quotas depuis 2006 a favorisé ce mouvement.

La filière laitière bénéficie aussi dans la région de deux appellations d'origine protégée : un peu moins de 50 % des vaches laitières de Seine-et-Marne appartiennent à des exploitations produisant du lait pour le Brie de Meaux ou de Melun. Cette part est en augmentation par rapport à 2000. Le nombre de vaches laitières élevées par une exploitation engagée dans une AOP a augmenté de 15 %.

La filière laitière est d'abord marquée par un phénomène de concentration des exploitations. Si ce mouvement est général pour l'ensemble des exploitations agricoles, il est renforcé dans le secteur laitier par l'existence des quotas. Le nombre d'exploitations ayant des vaches laitières a diminué de 42 % entre 2000 et 2010, mais la taille moyenne du troupeau a nettement progressé, atteignant 50 vaches laitières

en 2010. Le nombre d'exploitations dépassant cette moyenne est passé de 42 en 2000 à 55 en 2010, et leur cheptel a progressé de 22 %. La disparition des quotas, programmée en 2015, pourrait modifier profondément la filière laitière en Île-de-France. La région a une densité d'élevages peu importante, en particulier à l'ouest et au sud. L'accès actuel à des réseaux de collecte et de transformation est déjà complexe, mais l'existence des quotas contribue à le maintenir. Leur disparition pourrait renforcer les difficultés d'accès à l'aval de la filière. Compte tenu de l'imbrication entre filière lait et filière viande, la fin des quotas aura sans doute aussi des répercussions sur la filière vaches allaitantes.

• **Recul de la filière vaches allaitantes**

Le nombre d'exploitations ayant des vaches allaitantes a également diminué, de façon néanmoins moins prononcée (-22 %). Cette évolution illustre le phénomène de concentration des exploitations, mais aussi les difficultés de la filière, y compris dans les grands élevages. L'effectif moyen en vaches nourrices en 2010 est de 25 têtes par exploitation : les exploitations dépassant cette moyenne sont un peu moins nombreuses en 2010 qu'en 2000 et leur effectif de vaches allaitantes a un

peu diminué (- 5 %).

A partir de 2006, la filière bovin viande française a été confrontée à l'épizootie de fièvre catarrhale ovine (maladie touchant aussi les bovins), ainsi qu'à une volatilité accrue des prix de vente de la viande et des prix d'achats des aliments du bétail.

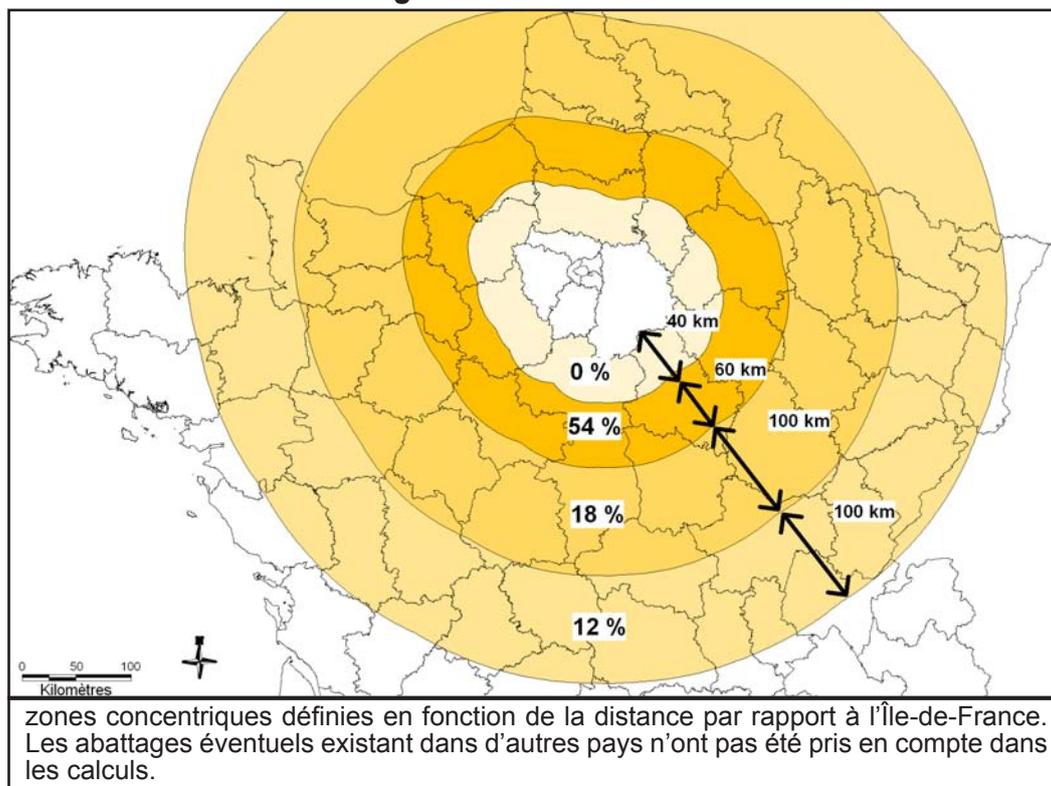
• **La disparition des industries d'aval est un handicap structurel croissant**

Les exploitants franciliens rencontrent également des problèmes structurels spécifiques à la région. L'éloignement des industries aval, en particulier, est contraignant. Le mouvement de fermeture de ces industries n'est pas nouveau (les abattoirs de La Villette ont cessé leur activité en 1974), mais la situation s'est aggravée depuis 2000. Après la fermeture en 2006 de l'établissement de Mantes-la-Jolie, il n'y a plus que deux abattoirs accueillant les bovins dans la région, dont un seul pour les gros bovins. De fait, la majeure partie des bovins sont abattus en dehors de la région, après un trajet long, car il n'y a pas d'abattoir à proximité des limites de l'Île-de-France. Les premiers sont situés à plus de 40 km. De plus, des établissements localisés entre 40 et 100 km des limites régionales ont fermé récemment (Blois en mai 2012, Nogent-le-Rotrou courant 2013 notamment).



©Pascal Xicluna / MinAgri.fr

Part des abattages de bovins franciliens en 2011



• Des exploitations combinant grandes cultures et élevage

Ces exploitations, tous bovins confondus, se concentrent. La taille moyenne des troupeaux a progressé depuis 2000 et s'établit à près de 50 UGB en 2010. Cependant, 60 % des exploitations, élevant 22 % des UGB bovines, sont en dessous de ce seuil. De plus, la concentration des exploitations n'entraîne pas d'augmentation significative de leur spécialisation, traditionnellement assez peu développée. 17 % seulement des élevages, possédant 26 % du troupeau régional, appartiennent à une OTEX « exploitation bovine spécialisée » en 2010. Ce chiffre a peu augmenté (il était de 15 % en 2000). 25 % des exploitations, élevant 42 % du cheptel, sont classées en polyculture-élevage. Enfin, la moitié des exploitations, détenant 28 % des bovins, appartiennent à une OTEX « spécialisation en grandes cultures ». Le modèle dominant en élevage bovin

reste donc celui d'une production combinant élevage et grandes cultures, quelle que soit l'OTEX. Compte-tenu de la rareté de l'herbe, en particulier sur les plateaux céréaliers, cette combinaison élevage et grandes cultures permet l'utilisation de cultures locales (maïs fourrage, luzerne, sous-produits de la betterave...) pour l'alimentation des animaux. Ainsi, le cahier des charges des fromages AOP Brie de Meaux et Brie de Melun autorise, et c'est le seul, l'absence de pâturage mais impose que l'alimentation des vaches laitières soit fournie à 60 % par l'exploitation et à 85 % par la zone de collecte pour le Brie de Meaux (à 50 % par l'exploitation et à 80 % pour la zone de collecte pour le Brie de Melun).

• Une majorité d'élevages en stabulation libre

Les bâtiments d'élevage sont majoritairement constitués de stabulations libres, un système exigeant en litière et riche en fumier. Ainsi, 3/4 des capacités d'élevage de vaches sont en

stabulation libre avec, à parts égales, un système 100 % litière ou des logettes avec raclage du fumier. Le système de production alliant grandes cultures et élevage permet un approvisionnement local en litière, par mobilisation des productions végétales de l'exploitation. La moitié des exploitations ayant des bovins récoltent la paille sur au moins 64 % de leur sole de céréales à paille en 2010. Ce chiffre atteint 90 % pour les exploitations ayant plus de 50 UGB bovines.

Ce type de stabulation produit également des effluents et notamment du fumier, utilisés en grande partie sur l'exploitation. Les exploitations de plus de 50 UGB bovines ont en moyenne 28 % de leur SAU qui a reçu un apport de fumier ou autres effluents d'élevage en 2009/10. Cette part est en augmentation par rapport à 2000 : elle était alors de 17 %. Pour les exploitations de moins de 50 UGB bovines, on observe également une progression de la part de la SAU avec épandage de fumier. Elle est passée de 8 % en 2000 à 16 % en 2010.

■ Elevage de volailles : fort recul de la production

• *Des difficultés plus importantes dans l'ouest de la région*

La production de volailles est loin d'être anecdotique en Île-de-France, comparée aux autres types d'élevages. En 2010, 5 550 tonnes équivalent carcasse de volailles ont été produites, alors que la production de viande bovine n'atteignait que 2 400 tonnes équivalent carcasse. Cependant, entre 2000 et 2010, l'effectif de volailles a fortement diminué en Île-de-France (-23 %), alors qu'il était quasi-stable au niveau national. Les Yvelines sont particulièrement impactées (réduction de 69 % de l'effectif de volailles dans ce département). Dans l'Essonne et dans le Val-d'Oise, la réduction du nombre de volailles est plus limitée (respectivement de -18 % et -5 %). Le cheptel progresse même en Seine-et-Marne (+5 %).

La baisse globale du nombre de volailles est d'abord celle du nombre de poules pondeuses d'œufs pour la consommation (-44 %). Les mises aux normes des bâtiments d'élevage, qui se sont accélérées en France à partir de 2008, ont pu peser sur ces évolutions, mais la tendance a été baissière tout au long de la décennie 2000-



Source: Agreste-SAA 2000-2011

2010. Elle est particulièrement marquée en Île-de-France : au niveau national, la production d'œufs de consommation n'a diminué que de 10 % entre 2000 et 2011, alors qu'elle a baissé de 45 % dans la région. De fait, si 65 % du cheptel était en 2000 composé de poules pondeuses d'œufs de consommation, cette part est descendue à 47 % en 2010.

Les effectifs de dindes, dindons, oies, canards, pintades ont également fortement régressé (-62 %). Cette diminution a touché tous les départements. Ces animaux ne représentent plus que 2 % du cheptel de volailles, contre 4 % en 2000. Inversement, le cheptel des poules, poulettes et poulets pour la filière viande a progressé (+26 %). Cependant, au niveau départemental, ce type d'élevage a aussi connu une réduc-

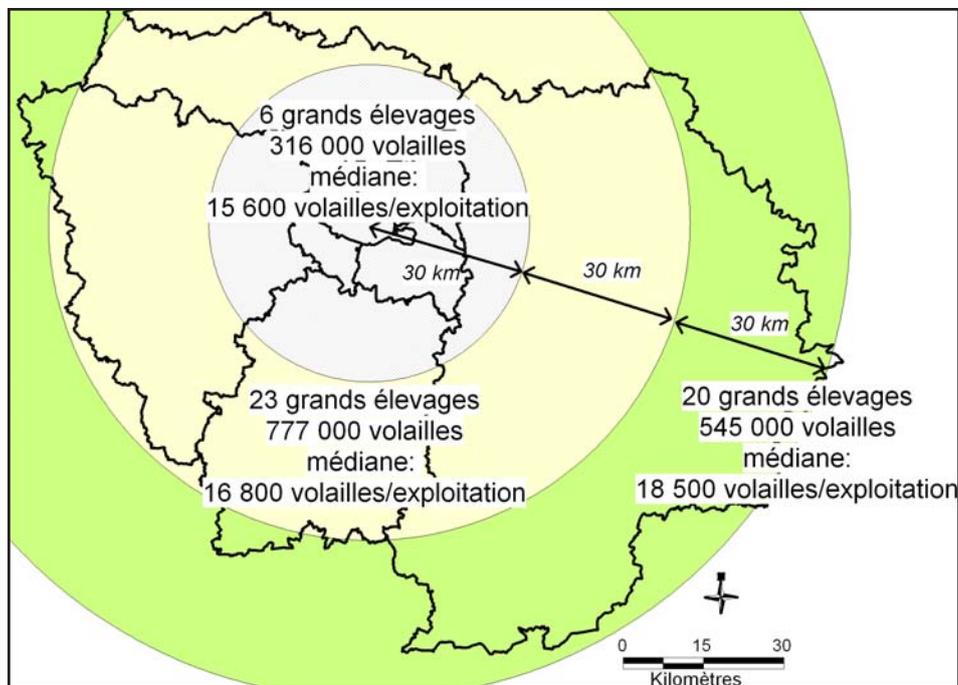
tion d'effectifs sensible dans les Yvelines et le Val-d'Oise. L'élevage avicole en Île-de-France rencontre des difficultés importantes. Les filières sous signe de qualité, en particulier, sont peu développées. Ainsi, la filière des volailles de Houdan, reconnue par une indication géographique protégée (IGP), n'a pas réussi son redémarrage amorcé dans les années 1990. L'élevage pour la viande sous label rouge ne concerne que 2 % des effectifs de volailles, chiffre quasi-stable par rapport à 2000. Les productions sous signe de qualité ou en agriculture biologique ne concernent que 10 % des élevages de poules pondeuses d'œufs de consommation.

Plus largement, comme les élevages bovins, les exploitations avicoles franciliennes rencontrent des difficultés de transformation et de commercialisation de leur production. Cela handicape notamment les exploitations qui n'ont pas la taille et la capacité financière nécessaires pour développer leur propre structure d'abattage des volailles ou de conditionnement des œufs. La pression péri-urbaine, les difficultés de transport et de voisinage ne facilitent pas non plus la tâche des exploitants. Ces différents éléments expliquent certainement en partie que les grands élevages soient localisés plutôt en périphérie de la région. Ce contraste géographique s'est renforcé entre 2000 et 2010.



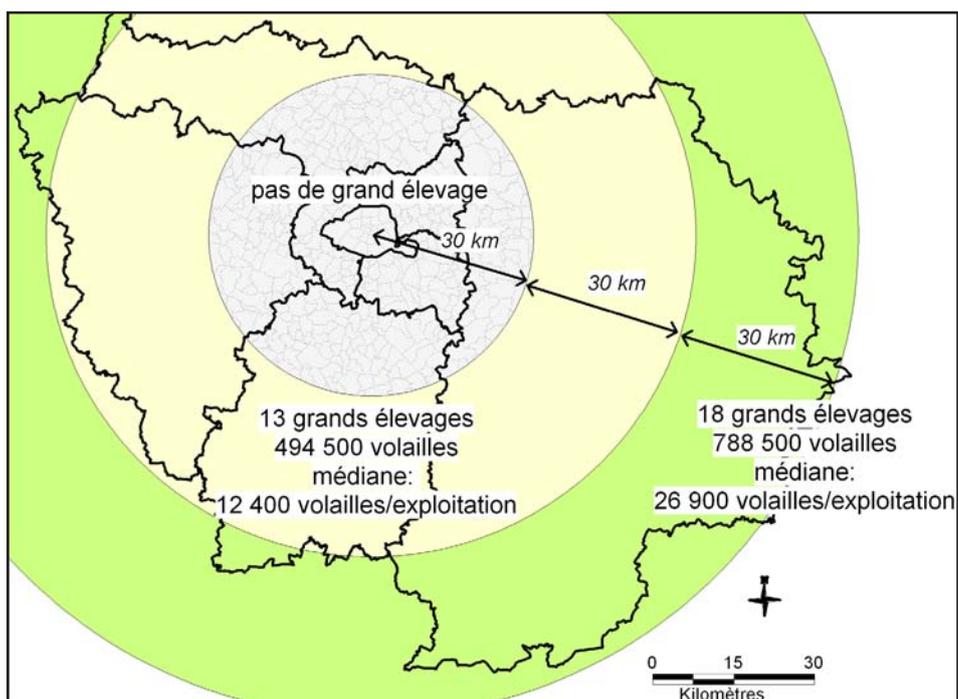
©Pascal Xicluna / MinAgri.fr

Localisation des grands élevages avicole (>5 700 têtes) en Île-de-France en 2000.



Source : Agreste-Recensement agricole 2000, BD Carto® IGN.

Localisation des grands élevages avicole (>5 700 têtes) en Île-de-France en 2010.



Source : Agreste-Recensement agricole 2010, BD Carto® IGN.

• Progression de la spécialisation

Le nombre d'exploitations avicoles a diminué encore plus fortement que le cheptel entre 2000 et 2010, de 75 % pour l'ensemble de la région. L'évolution des effectifs de volailles est due en partie à la disparition des petits élevages, traditionnellement nombreux pour ce type de production. La taille moyenne des exploitations est passée de 1 900 têtes en 2000 à 5 700 en 2010. La taille médiane des exploitations a elle aussi nettement augmenté, même si elle reste beaucoup plus faible, de 150 volailles en 2010. Cependant, les grands élevages ont également été touchés. Il y avait 49 élevages de plus de 5 700 têtes en 2000, il ne sont plus que 31 en 2010. Leur effectif total a diminué de 22 %. Au sein de ce groupe, 8 exploitations ont plus de 50 000 volailles en 2010, tout comme en 2000. Leur effectif total a peu évolué, mais leur part dans l'ensemble du cheptel avicole régional a progressé. Elle atteint 65 % en 2010, contre 52 % en 2000.

Avec le mouvement de concentration qui s'est opéré, la part des exploitations spécialisées dans une OTEX avicole a nettement progressé. Elle est passée de 7 % des exploitations ayant des volailles en 2000 à 18 % en 2010. Les 44 élevages concernés représentent 86 % des volailles de la région (76 % en 2000).

• Importance notable de l'élevage en batterie

En 2010, 50 % des élevages de poules et poulettes, détenant 95 % du cheptel régional, ont des capacités hors simple basse-cour. 75 % de l'ensemble de ces capacités d'élevage est composé de cages en batterie et 17 % de stabulations libres avec litière paillée.

Agreste Île-de-France

■ Elevage équin : toujours en progression

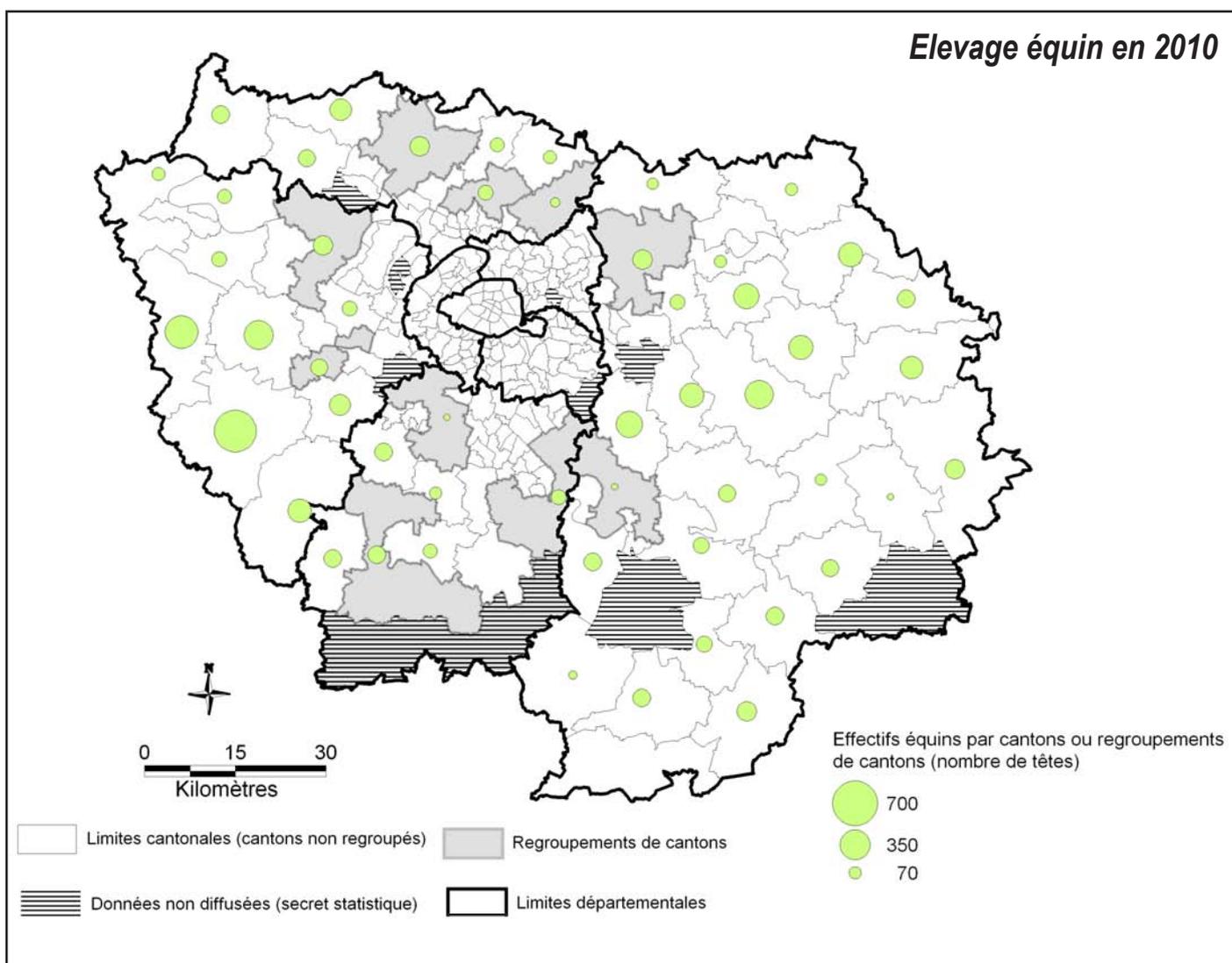
Avec un peu plus de 8 000 têtes, le cheptel équin des exploitations agricoles d'Île-de-France a légèrement progressé (+5 % entre 2000 et 2010). Cette augmentation est cependant moins forte que pour la période précédente (+16 % entre 1988 et 2000). L'évolution est contrastée suivant les départements. L'effectif a peu évolué dans les Yvelines (-5 %), mais il a nettement diminué dans l'Essonne (-22 %), alors qu'il s'est renforcé en Seine-et-Marne (+14 %) et dans le Val-d'Oise (+30 %). L'effectif de juments poulinières a nettement progressé (+38 % entre 2000 et 2010). Cette croissance en Île-de-

France, alors que la tendance est à la baisse à l'échelle de la France, est d'autant plus remarquable que ce cheptel reproducteur avait diminué de 28 % entre 1988 et 2000. L'Île-de-France semble donc avoir mieux résisté à la concurrence des régions spécialisées que pendant la période précédente. De fait, la part des juments poulinières a augmenté dans l'ensemble du cheptel équin. Elle atteint 19 % en 2010. Ce chiffre reste cependant très en-deçà de celui connu au niveau national (36 %). L'Île-de-France conserve la particularité d'avoir une proportion forte de chevaux non reproducteurs. Dans le domaine équin, elle reste en effet tournée vers les activités de loisir. Les effectifs comptabilisés lors du/des recensement(s) incluent les

animaux pris en pension, en nombre important en Île-de-France

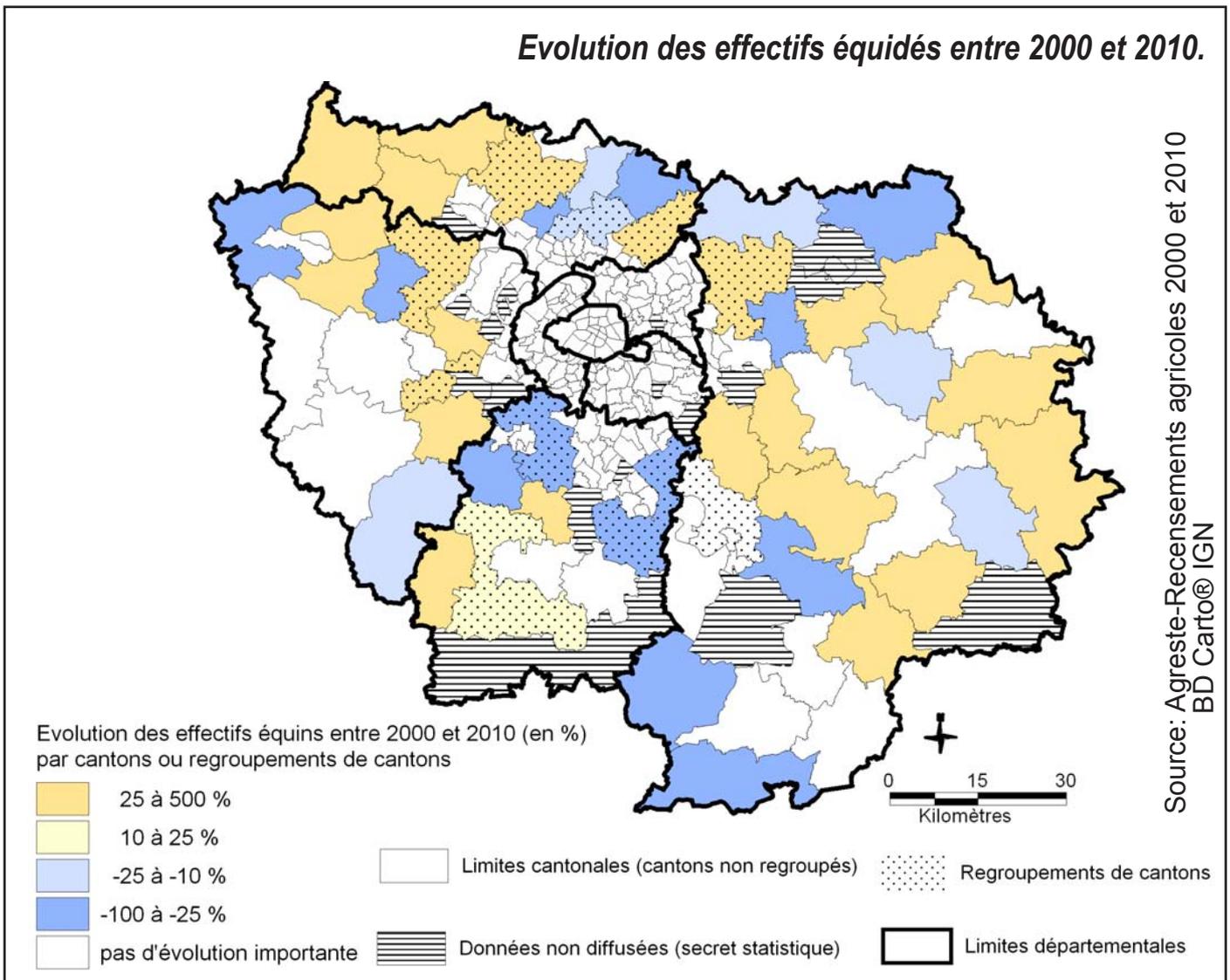
Les exploitations ayant des équidés en Île-de-France sont de petite taille : leur cheptel est en moyenne de 18 têtes en 2010. On constate cependant une augmentation de cette taille moyenne depuis 2000 (de 13 à 18 têtes). Alors que l'effectif global des exploitations ayant des équidés a diminué de 24 % entre 2000 et 2010, celui des exploitations de plus de 18 têtes a progressé (+8 %). Les élevages ayant plus de 18 équidés représentent, en 2010, 79 % du total du cheptel équin des exploitations agricoles de la région.

Sans surprise, le taux de spécialisation des exploitations ayant des équidés est relativement important. En 2010,



Source : Agreste-Recensement agricole 2010, BD Carto® IGN.

Evolution des effectifs équidés entre 2000 et 2010.



les élevages appartenant à l'OTEX spécialisée correspondante représentent 46 % des exploitations ayant des équidés et 70 % du cheptel. Ces exploitations correspondent en particulier aux haras et centres équestres. Cependant, la spécialisation a légèrement reculé par rapport à 2000. A l'inverse, la part des exploitations ayant des équins et classées en OTEX grandes cultures a un peu progressé et atteint 42 % en 2010. Ces exploitations représentent 22 % du cheptel.

Cette tendance se retrouve pour les exploitations ayant plus de 18 équidés. Elles sont à 74 % classées dans l'OTEX spécialisée équins. Ce dernier chiffre a un peu diminué par

rapport à 2000, où il atteignait 80 %. Il semble donc que le développement de cheptels plus importants est aussi en partie le fait d'exploitations classées en OTEX grandes cultures. 31 exploitations de ce type ont plus de 18 équidés en 2010, soit deux fois plus qu'en 2000. L'élevage équin apparaît ainsi comme une des voies de diversification développées par les exploitations de grandes cultures entre 2000 et 2010.

■ Elevage porcin : très forte concentration

Le cheptel porcin, déjà peu présent en 2000, a encore reculé entre 2000 et 2010 (-32 %), même si ces données sont

à prendre avec précautions. Cette diminution est supérieure à celle observée au niveau national (-7 %). En 2010, on comptabilise tout de même près de 8 000 porcs en Île-de-France, un chiffre proche de celui des équidés. Ces porcs sont élevés dans seulement 32 exploitations. La concentration est en fait encore plus forte que ne le laissent entrevoir ces quelques données. En effet, seules 7 exploitations ont plus de 100 porcs, et représentent 97 % du cheptel porcin régional, et ce sont les seules, à l'OTEX « exploitations porcines spécialisées ». En 2000, il existait 11 exploi-

Agreste Île-de-France

tations de plus de 100 porcs, représentant 96 % de l'effectif francilien. Mais les 3 exploitations principales ne représentaient alors que 77 % du cheptel régional. Le fossé semble donc s'être creusé entre les exploitations élevant de 100 à 200 porcs et celles de plus de 1000 porcs.

Les exploitations de plus de 1000 têtes semblent avoir peu évolué. Leur capacité totale d'élevage en porcelets post-sevrage et en porcs à l'engraissement reste quasi-stable. Les exploitations de moins de 5 têtes représentent 47 % des exploitations qui élèvent des porcs en 2010, un chiffre en légère baisse par rapport à 2000. Ces animaux sont souvent destinés à l'autoconsommation ou appartiennent à des fermes pédagogiques.

Le cheptel porcin a fortement reculé dans les Yvelines (-60 %), malgré la présence d'un abattoir à Houdan. La Seine-et-Marne et le Val-d'Oise, où sont localisés les principaux élevages porcins, ont mieux résisté (-30 %).

■ Elevage ovin : une spécialisation encore faible, même si elle progresse

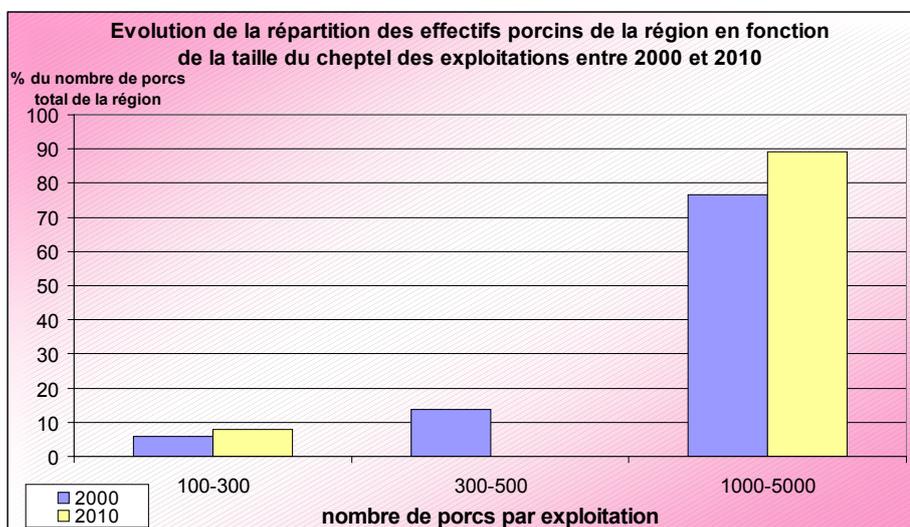
De près de 9 000 têtes en 2010, les effectifs de brebis



©Pascal Xicluna / MinAgri.fr

mères dans les élevages ovins se sont réduits de 5 % entre 2000 et 2010. Cette baisse est nettement inférieure à celle observée au niveau national (-16 %). La dynamique spatiale des élevages ovins est cependant sensiblement différente suivant les départements. Entre 2000 et 2010, le cheptel de brebis est quasi-stable dans le Val-d'Oise, et il a augmenté en Seine-et-Marne (+14 %). Inversement, il a nettement régressé dans l'Essonne (-17 %) et dans les Yvelines (-34 %). Ces évolutions globales sont cependant très dépendantes de celles de quelques grands élevages, de poids important vue la faible implantation de

cette filière dans la région. En 10 ans, le nombre d'exploitations ayant des brebis mères a été divisé par deux au niveau régional. Les troupeaux retrouvent un effectif moyen de 62 brebis, proche de celui des années 1970. Ce chiffre cache cependant de fortes disparités. 34 exploitations seulement ont plus de 62 brebis en 2010, soit 23 % des exploitations ayant des brebis. Ce nombre est quasi-stable en valeur absolue par rapport à 2000. Le cheptel détenu par ces exploitations a cependant progressé de 13 % et représente, en 2010, 76 % de l'ensemble du troupeau ovin de la région. En revanche, il n'y a plus que 76 exploitations ayant moins de 20 brebis en 2010, contre 204 en 2000. Le nombre d'élevages qui ont des brebis et qui appartiennent à l'OTEX spécialisée correspondante a baissé, mais leur part dans l'ensemble des exploitations ovines a un peu augmenté. Elle est passée de 17 % en 2000 à 21 % en 2010. Cependant, ces élevages ne possèdent que 23 % du cheptel ovin régional. La spécialisation des élevages ovins reste donc faible. 57 % de ces élevages sont classés dans une OTEX grandes cultures et détiennent 58 % du cheptel ovin de la région en 2010, un chiffre en légère progression par rapport en 2000.



Source : Agreste-Recensements agricoles 2000 et 2010

Pour ce qui concerne l'aval de la filière, les capacités d'abattage de la région restent supérieures à la production régionale d'ovins, malgré des fermetures de sites entre 2000 et 2010. En 2011, 11 660 ovins finis ont été produits en Île-de-France, soit 240 tonnes. Les ovins abattus dans les abattoirs fixes de la région cette même année représentaient 2 400 tonnes. Cependant, la réalité des flux est plus complexe, ne serait-ce qu'en raison des difficultés de transports entre l'ouest et l'est de la région. Aussi, comme pour les bovins, les exploitants sont en partie dépendants d'abattoirs situés relativement loin de la région, ce qui ne favorise pas le maintien de ce type d'élevage.

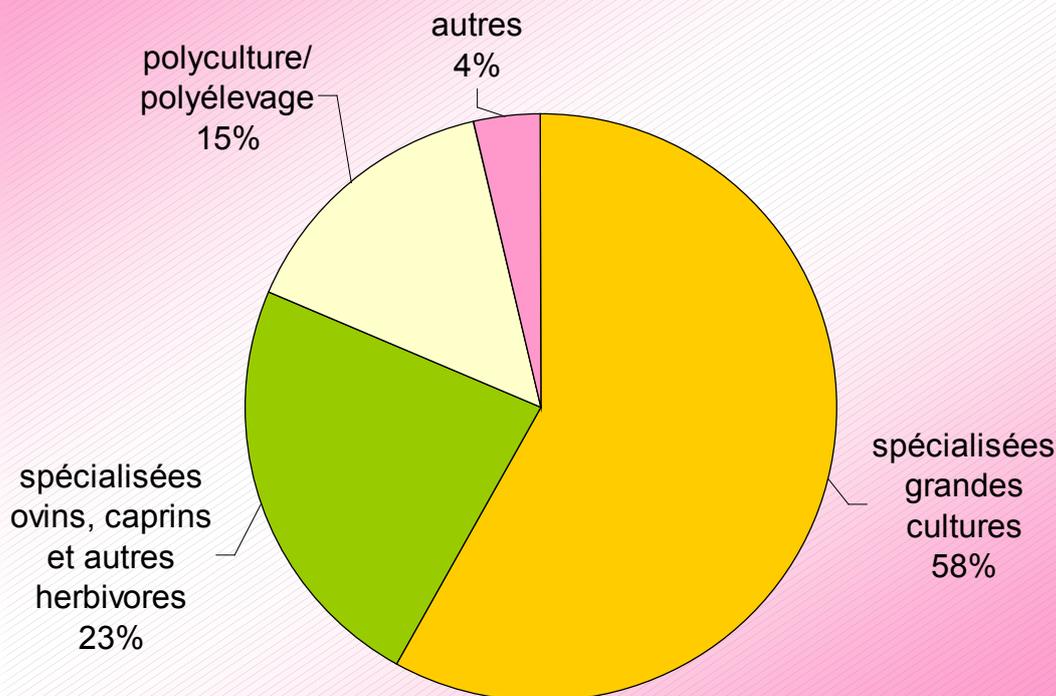
■ Elevage caprin : un cheptel en progression

L'effectif caprin a augmenté de 14 % entre 2000 et 2010, une augmentation due à une très forte progression du cheptel dans les Yvelines (+67 %). Le cheptel est en effet quasi-stable dans le Val-d'Oise et a diminué de 15 % dans l'Essonne et la Seine-et-Marne entre 2000 et 2010. Comme pour l'élevage ovin, et de façon encore plus accentuée vue la taille réduite de la filière, ces évolutions sont très dépendantes de celles des exploitations ayant les plus grands troupeaux de chèvres.

48 exploitations ont des chèvres en Île-de-France en 2010. Les exploitations avec peu de

chèvres sont en diminution. En 2010, 46 % des éleveurs de chèvres ont moins de 10 caprins, contre 59 % en 2000. Ces petits troupeaux, comme pour les porcs, sont souvent destinés à l'autoconsommation ou appartiennent à des fermes pédagogiques. L'effectif moyen des troupeaux caprins franciliens est de 50 têtes en 2010. Seules 11 exploitations, détenant au total 80 % du cheptel régional, dépassent ce chiffre contre 17 en 2000, qui représentaient alors un peu moins de 80 % du troupeau régional. La concentration s'est donc renforcée. Contrairement aux ovins, le cheptel caprin régional est majoritairement détenu par des exploitations classées dans l'OTEX spécialisée correspondante.

Part des effectifs des exploitations suivant leur OTEX dans le cheptel régional de brebis mères en 2010



Source : Agreste-Recensement agricole 2010

■ Importance croissante des surfaces fourragères pour les élevages herbivores

Au niveau régional, les surfaces fourragères (prairies incluses), ont peu évolué (+2 %) entre 2000 et 2010. Les surfaces en prairies naturelles et temporaires ont un peu augmenté (+7 %) et la superficie en maïs fourrager est restée stable. A l'inverse, les légumineuses fourragères ont nettement reculé (-35 %). Cette diminution est plus forte que celle observée au niveau national (-25 %). Elle s'explique notamment par les difficultés que rencontre la filière luzerne déshydratée.

Dans les exploitations ayant des bovins, la part des surfaces fourragères (prairies incluses) dans la SAU est de 25 % en 2010. Les élevages sans aucune surface fourragère sont marginaux. Cependant, la moitié des structures ont moins de 25 % de surfaces fourragères dans leur SAU. Ceci s'explique d'abord par le fait que les exploitations bovines en Île-de-France ne sont pas fortement spécialisées et que la taille des troupeaux est relativement limitée. Les exploitations de moins de 50 UGB bovines ont en moyenne 18 % de cultures fourragères dans leur SAU, celles de plus de 50 UGB 34 %. L'importance des surfaces fourragères semble s'être légèrement renforcée entre 2000 et 2010. Elles ne représentaient en effet que 21 % de la SAU des exploitations ayant des bovins en 2000. Ce renforcement relatif des superficies fourragères est lié en partie à l'agrandissement de la taille des troupeaux des exploitations bovines, même s'il semble exister aussi pour les exploitations ayant moins de 25 UGB. Il pourrait traduire une recherche de développement de l'autoconsommation, dans un contexte de prix des céréales et oléo-protéagineux élevés.



©Pascal Xicluna / MinAgri.fr

L'Île-de-France n'est pas une région herbagère. Pourtant, la surface fourragère des exploitations bovines compte 80 % de prairies temporaires ou permanentes et seulement 12 % de maïs fourrage et ensilage. Le reste de la surface fourragère est composé essentiellement de légumineuses. Cette répartition est proche de celle observée en 2000.

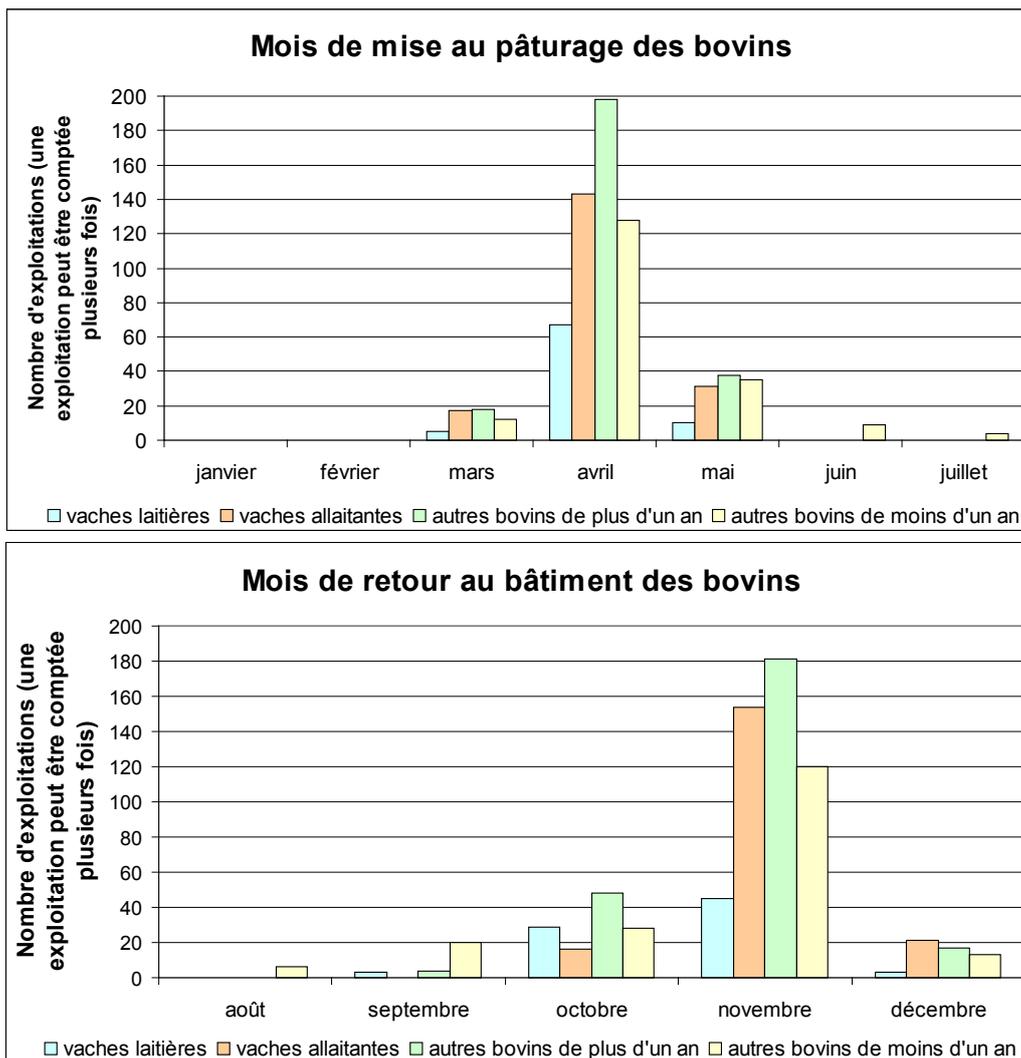
Les exploitations ayant moins de 50 UGB bovines ont 90 % de prairies temporaires ou naturelles dans leur sole fourragère. Cette part a un peu augmenté par rapport à 2000. La proportion de maïs fourrage et ensilage y est réduite (4 %), et elle n'a pas évolué par rapport à 2000. La part de prairies est plus faible (76 %) dans les exploitations de plus de 50 UGB. Le maïs fourrage et ensilage y représente 16 % de la sole fourragère. Ces proportions sont quasi-stables par rapport à 2000.

La majorité des éleveurs font pâturer sur les terres de leur exploitation tout ou partie de leur troupeau de bovins du mois d'avril au mois d'octobre ou novembre. Le taux de chargement par hectare pâturé est de 1,6 UGB en moyenne pour les exploitations de moins de 50 UGB, de 3 UGB pour celles de plus de 50 UGB. Les dates préférentielles de mise en pâ-

turage et de retour au bâtiment d'élevage sont sensiblement différentes suivant les types de bovins. Elles dépendent des disponibilités en pâturage des exploitations, mais aussi des besoins différenciés des types de bovins en fourrages.

Comme pour les bovins, et pour les mêmes raisons, la part des surfaces fourragères (prairies incluses) dans la SAU des exploitations ovines est assez faible (18 % en 2010). Elle a cependant également progressé, car elle n'était que de 10 % en 2000. La surface fourragère est dominée par les prairies, qui en occupent 84 %. Ce chiffre est quasi-stable par rapport à 2000. Le taux de chargement des pâturages dans les exploitations ovines est en moyenne de 2,2 UGB par hectare. Il n'est qu'un peu plus élevé pour les exploitations ayant plus de 62 brebis mères : 2,6 UGB/ha.

La part des surfaces fourragères dans l'ensemble des exploitations ayant des équidés est également limitée. Pour les exploitations ayant plus de 18 équidés, elle atteint 37 %. Cette part est logiquement beaucoup plus forte dans les exploitations spécialisées en élevage équin (90 %). Ces chiffres sont proches de ceux observés en 2000. Le taux de chargement est en moyenne de 1,7 UGB/ha pâturé. Ce taux



Source : Agreste-Recensement agricole 2010

atteint 2,6 UGB/ha pour les exploitations spécialisées ayant plus de 18 équidés. Ces taux sont proches de ceux connus pour les autres types d'élevage. La véritable différence entre l'élevage équin et les autres est la durée de pâturage du cheptel : alors que les pâturages à l'année ne concernent que 10 % des élevages bovins et 35 % des élevages ovins, ils sont pratiqués par 50 % des exploitations équines, y compris dans les exploitations de plus de 18 équidés.

■ Baisse importante du nombre de ruches

Le nombre de ruches (au sein d'exploitations agricoles) est de 10 300 en Ile-de-France en 2010. Il a baissé de 25 % par rapport à 2000. Comme pour les autres types d'élevage, la

diminution du nombre d'élevages apicoles (-57 %) est plus forte que celle du nombre de ruches, ce qui traduit un phénomène de concentration, même si le paysage apicole francilien reste dominé par des ruchers de petite taille (la moitié des exploitations agricoles en ayant a moins de 25 ruches).

La taille moyenne des ruchers a progressé. Elle est passée de 40 ruches en 2000 à 70 ruches en 2010. Le nombre de ruchers dépassant cette moyenne est cependant réduit (28). Il s'agit uniquement de structures classées en OTEX « exploitations apicoles ». Le nombre moyen de ruches par exploitation de ce type (280) a peu évolué entre 2000 et 2010, et le nombre total de ruches est en léger retrait (-4 %).

Du point de vue spatial, les

élevages apicoles sont toujours assez dispersés. Les sièges des grandes exploitations apicoles sont implantés préférentiellement en périphérie de la région. La Brie laitière et la vallée du Morin sont ainsi marquées par la présence de plusieurs grands élevages. De fait, entre 2000 et 2010, les effectifs apicoles des exploitations recensées ont nettement diminué dans l'agglomération parisienne (-60 % dans un rayon de 30 km autour de Notre-Dame), alors qu'ils ont légèrement augmenté au delà de 60 km (+3 %). Il ne s'agit cependant que de l'évolution de la localisation des sièges : en apiculture, plus que pour tout autre élevage, la distance entre le siège de l'exploitation et l'implantation réelle des ruchers peut être très importante, et évoluer en cours d'année.

Méthodologie

Le recensement agricole ne concerne que les exploitations agricoles. Il existe un certain nombre de critères pour définir les exploitations agricoles, dont un critère de seuils en termes de surfaces, cheptel ou production. Par exemple, pour les exploitations apicoles, le seuil est de 10 ruches. De fait, dans le recensement agricole, on ne comptabilise que les ruchers qui dépassent ce seuil de 10 ruches et ceux de moins de 10 ruches appartenant à une exploitation considérée comme agricole car dépassant le seuil pour une autre production. De même, pour les élevages équin, est considérée comme exploitation agricole toute structure qui

a au moins une jument poulinière ou un étalon faisant régulièrement la monte. S'il remplit ce critère, un centre équestre sera considéré comme exploitation agricole ; sinon, il ne le sera pas.

Il faut considérer les évolutions d'effectifs des troupeaux calculées entre 2000 et 2010 comme des estimations, car des différences méthodologiques entre les recensements agricoles sur la date de comptabilisation du cheptel rendent délicates les comparaisons. Les effectifs étaient en effet comptabilisés au jour de passage de l'enquêteur en 2000, alors qu'ils ont été, en majeure par-

tie, rapportés au 1^{er} novembre en 2010.

Pour les élevages ovins, vues ces difficultés de comparabilité entre 2000 et 2010, le champ retenu pour pouvoir étudier des évolutions 2000-2010 est celui des exploitations ayant des brebis mères. Le nombre d'exploitations ovines qui n'ont pas déclaré de brebis mères en 2010 est très faible (6), avec un effectif total réduit (61 têtes).

L'ensemble des effectifs des cheptels, comme l'ensemble des données des recensements agricoles, sont localisés au siège d'exploitation.

Définitions / sources

◆ **Vaches laitières/nourrice ou allaitante :**

Femelles ayant vêlé au moins une fois, quel que soit leur âge. Les vaches sont classées en laitières ou nourrices suivant l'utilisation du lait qu'elles produisent. Une vache est laitière si son lait est principalement destiné à être commercialisé ou utilisé, soit en l'état, soit sous forme de crème, beurre ou fromage. C'est une vache soumise à la traite. Elle peut être éventuellement tarie ou réformée. Une vache est nourrice ou allaitante si elle est élevée pour produire des veaux. Elle est le plus souvent non traitée. Les vaches de réforme sont incluses dans l'une ou l'autre de ces catégories, en fonction de leur utilisation antérieure.

◆ **Porcelets post-sevrage :**

Porcelets placés dans un bâ-

timent spécifique dit de post-sevrage pour être « démarré » et amené à 20 kg. Le porc est ensuite transféré dans un bâtiment d'engraissement, que ce soit sur la même exploitation ou dans une autre exploitation.

◆ **Porcs à l'engraissement :**

Animaux engraisés pour être vendus pour l'abattage, après avoir été sevrés ou post-sevrés.

◆ **UGB :**

Unité gros bétail. Variable créée à partir de coefficients permettant de comparer entre eux les différents animaux et de les additionner. Il existe plusieurs modes de calcul des UGB. Pour la comparaison des cheptels, les UGB indiquées dans cette étude sont les UGB « tous aliments » (UGB TA). Pour le reste des calculs, et notamment pour les taux de

chargement des pâturages, les UGB utilisées ici sont les UGB « aliments grossiers » (UGB AG). Elles ne sont pas strictement identiques aux UGB calculées pour les aides de la politique agricole commune.

◆ **Taux de chargement en UGB/ha pâturé :**

Le taux de chargement est indicatif. Il est calculé à partir des effectifs comptabilisés au 1^{er} novembre 2010, et ne prend donc pas en compte les variations intra-annuelles des cheptels. Quel que soit le type d'élevage étudié, les UGB prises en compte dans les calculs de taux de chargement sont l'ensemble des UGB bovines, ovines, caprines, équin et porcines de l'exploitation.

La superficie pâturée et les périodes de pâturage n'ayant pas été demandées dans le recensement agricole en 2000,

il n'est pas possible d'analyser d'éventuelles évolutions entre 2000 et 2010.

◆ **Niveaux de spécialisation et OTEX:**

Le degré de spécialisation des exploitations a été apprécié dans ce travail au regard de leur classement dans les diverses OTEX (orientation technico-économique des exploitations agricoles). Depuis 1978 est appliquée au niveau européen une classification (typologie) des exploitations agricoles dont le but est de les répartir selon leur spécialisation et leur dimension économique. La classification des exploitations agricoles reposait jusqu'à présent sur la structure de la marge brute standard (MBS) des exploitations. La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à abandonner le concept de MBS au profit de la production brute standard (PBS). Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Le recensement agricole recueille des informations sur les structures des exploitations (surfaces cultivées, effectifs d'animaux présents). Afin de déterminer la dimension économique de l'exploitation et sa spécialisation, il est néces-

saire de sommer toutes les productions présentes. Cela est possible en affectant, à chaque donnée de structure, un coefficient représentant le potentiel de production unitaire de chaque spéculation : les coefficients de PBS. Ces coefficients sont des coefficients standards à caractère volontairement structurel, calculés en moyenne sur plusieurs années. Les exploitations sont ainsi classées selon leur spécialisation : une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

Vue la méthodologie suivie, une exploitation dite spécialisée peut donc avoir d'autres productions que celles pour laquelle elle est réputée spécialisée.

Par ailleurs, le recensement agricole considérant chaque structure juridique d'un exploitant comme une exploitation agricole distincte, le niveau de spécialisation dépend également des choix des exploitants en la matière. Pour certaines productions, le classement en OTEX peut donc faire apparaître artificiellement de hauts niveaux de spécialisation, si les exploitants choisissent d'avoir une structure juridique séparée pour ces productions. Au niveau national, par exemple, les éleveurs porcins séparent sou-

vent juridiquement leur élevage de porcs de leurs cultures. Le recensement agricole ne comporte aucune donnée permettant d'évaluer ce phénomène. Les niveaux de spécialisation, vu l'ensemble de ces réserves, ne peuvent donc être qu'indicatifs.

◆ **Enquête Diffaga :**

Cette enquête est réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective auprès des abattoirs publics ou industriels et dans les tueries particulières contrôlées par les services vétérinaires. Sont relevés le nombre (têtes) et le poids des animaux de boucherie qui y sont abattus : gros bovins, bovins de 12 mois ou moins, ovins, caprins, porcins, équidés, cervidés, sangliers, ratites. Cette enquête est réalisée mensuellement.

◆ **BDNI :**

Base de données nationale d'identification. C'est le référentiel national pour l'identification et la traçabilité des animaux de rente (bovins, ovins, caprins, porcins).

◆ **Statistique agricole annuelle (ou « SAA ») :**

Aux niveaux national, régional et départemental, données relatives aux statistiques d'utilisation des terres et de production agricole telles que superficies, rendements, quantités récoltées dans le domaine végétal, effectifs et quantités pour les productions animales (viande, oeufs, lait, volailles).

◆ **Médiane :**

Si on ordonne une distribution d'effectifs de volailles par exploitation, la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. La médiane est le nombre de volailles au-dessous duquel se situent 50 % des exploitations. C'est de manière équivalente le nombre de volailles au-dessus duquel se situent 50 % des exploitations.



©Cheick.saidou/Min.Agric.Fr

L'évolution des différents cheptels entre 2000 et 2010

Cheptel	Exploitations en ayant		Cheptel correspondant (têtes)		Evolution du cheptel en pourcentage
	2000	2010	2000	2010	
Total Bovins	594	388	33636	29036	-14%
Total Vaches	499	344	14598	12650	-13%
Vaches laitières, y c. réforme	225	130	7465	6394	-14%
Vaches nourrices ou allaitantes, y c. réforme	310	242	7133	6256	-12%
Bovins d'un an ou plus (hors vaches)	522	372	12040	9267	-23%
Bovins de moins d'un an	403	321	6998	7119	2%
Total équidés des exploitations agricoles	578	437	7673	8070	5%
Juments et ponettes poulinières, selle-course réforme exclue	339	249	1073	1490	39%
Chevaux et poneys, selle-course, y c. réforme	509	366	6303	6171	-2%
Total caprins	79	48	2074	2360	14%
Total ovins	328	161	14114	11959	-15%
Total brebis mères	302	149	9653	9177	-5%
Total porcins	60	32	11733	7984	-32%
Total volailles à périmètre constant 2000-2010	976	246	1850585	1416402	-23%
Total Poules et poulettes	852	181	1241954	786135	-37%
Poules pondeuses dœufs de consommation	831	171	1196704	665622	-44%
Poules pondeuses dœufs à couver	8	7	40835	75910	86%
Poulettes	47	13	4415	44603	910%
Poulets de chair et coqs	460	158	528137	599270	13%
Dindes et dindons	113	31	26015	2029	-92%
Oies (à rôtir, à gaver)	190	48	4425	2258	-49%
Canards	270	62	16495	10495	-36%
Pintades	163	51	31616	15345	-51%
Pigeons, cailles	37	10	1943	870	-55%
Lapines mères, race angora exclue	345	65	6248	2007	-68%

Source : Agreste-Recensements agricoles 2000-2010



Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAf)
Adresse : 18, rue Carnot F- 94234 Cachan

**Service régional de l'information statistique
et économique (SRISE)**

Tél. : 01 41 24 17 00

Site internet : <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>

Courriel : srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Directrice: Marion Zalay
Directrice de la publication : Marion Zalay
Rédacteur en chef : Sylvie De Smedt
Rédaction : Christine Cheveau
Composition : Nicolas Jeanne
ISSN : 0246-1803